



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BATISCAN
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Batiscan, tenue le huitième jour du mois de septembre deux mille quinze (8 SEPTEMBRE 2015) à 19h30 à la salle municipale au 181, rue de la Salle.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Sonya Auclair, mairesse
Henriette Rivard Desbiens, conseillère
Monique Drouin, conseillère
André Robitaille, conseiller
Pierre Châteauneuf, conseiller
Éric Leclair, conseiller
Jean Charest, conseiller

FORMANT QUORUM

Ont procédé, entre autres, à l'adoption du règlement municipal suivant :

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO # 181-2015 AMENDANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO # 098-2008 CONCERNANT LE
PLAN D'URBANISME VISANT L'AGRANDISSEMENT DE
L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE ACTUELLEMENT OCCUPÉE
PAR LA MARINA VILLAGE BATISCAN**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-09-214

ATTENDU que lors de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan tenue le 1^{er} décembre 2008, les membres du conseil municipal présents à la dite séance ont adopté à l'unanimité le règlement numéro # 098-2008 relatif au plan d'urbanisme révisé dont le but ultime est de s'assurer que l'aménagement du territoire contribue à l'amélioration du milieu et de la qualité de vie des citoyens de Batiscan (référence résolution numéro # 2008-12-808);

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement du plan d'urbanisme révisé visant à prévoir l'agrandissement de l'affectation récréative actuellement occupée par Marina Village Batiscan;

ATTENDU que cette modification n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des zones visées et des zones avoisinantes;

ATTENDU que les investissements qu'entend réaliser la Marina Village Batiscan sont significatifs et se traduiront par un accroissement de ses activités économiques pour notre territoire sans affecter l'agriculture environnante;



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan a pris connaissance de ce règlement à l'occasion d'une réunion préparatoire tenue le 2 septembre 2015;

ATTENDU que les modifications proposées sont conformes aux grandes orientations d'aménagement contenues dans le plan d'urbanisme actuel;

ATTENDU que de l'avis du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan, ces modifications ne causent aucun préjudice aux citoyennes et citoyens du territoire;

ATTENDU que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan qui s'est tenue le 6 juillet 2015, le conseil a adopté à l'unanimité un projet de règlement amendant le règlement numéro # 098-2008 concernant le plan d'urbanisme visant l'agrandissement de l'affectation récréative actuellement occupée par Marina Village Batiscan (référence résolution numéro # 2015-07-159);

ATTENDU que ces modifications ont été soumises à l'attention des membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Batiscan;

ATTENDU que suite à l'examen et étude complète des modifications à être apportées au plan d'urbanisme, les membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Batiscan ont, au cours de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2015, adopté à l'unanimité une (1) résolution recommandant au conseil de la Municipalité de Batiscan de procéder aux modifications du plan d'urbanisme visant à prévoir l'agrandissement de l'affectation récréative actuellement occupée par Marina Village Batiscan;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 août 2015, avec dispense de lecture;

ATTENDU que le conseil municipal de la Municipalité de Batiscan a procédé à la publication d'un avis public en date du 7 juillet 2015, informant la population de la tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation dont le dit avis fut affiché au bureau de la Municipalité, au centre communautaire et sur le site web de la Municipalité;

ATTENDU qu'une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le lundi 3 août 2015 à 19h00 dans la salle du conseil, au centre communautaire, situé au 181, rue de la Salle à Batiscan;

ATTENDU que madame Sonya Auclair, mairesse, a donné toutes les explications et informations sur les dispositions contenues à l'intérieur dudit règlement à la satisfaction du public présent;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean Charest, conseiller, appuyé par monsieur Pierre Châteauneuf, conseiller et résolu à l'unanimité des voix des conseillers (5) :

Qu'est adopté tel que rédigé le règlement numéro # 181-2015 amendant le règlement numéro # 098-2008 concernant le plan d'urbanisme visant l'agrandissement de l'affectation récréative actuellement occupée par Marina Village Batiscan et il est ordonné et statué ce qui suit, savoir :

Le conseil décrète ce qui suit :

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si il était ici au long reproduit.

2. Titre et numéro de règlement

Le présent règlement est intitulé "Règlement amendant le plan d'urbanisme visant l'agrandissement d'une affectation récréative". Il porte le numéro # 181-2015.

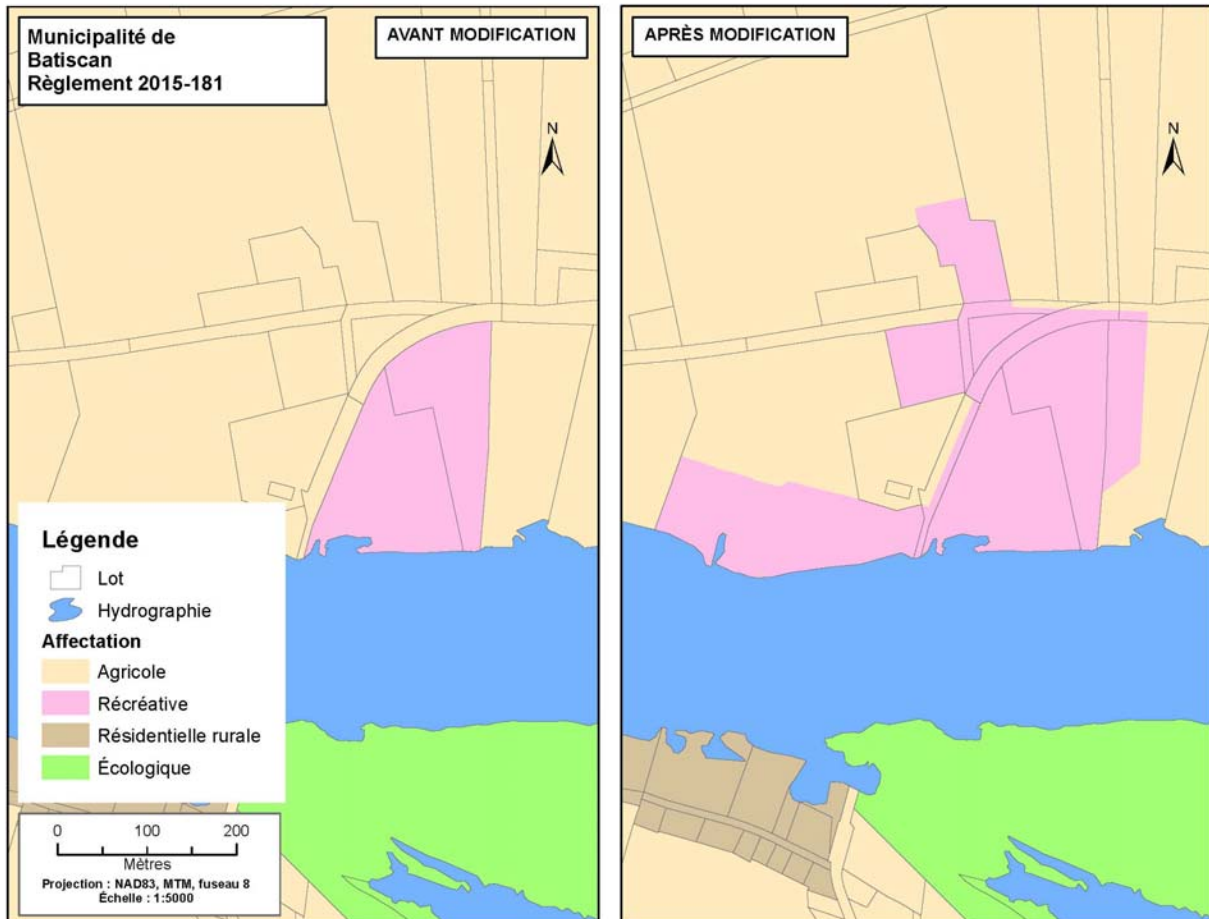
3. Objet du règlement

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme numéro # 098-2008. Il a pour objet d'agrandir l'affectation récréative actuellement occupée par Marina Village Batiscan.

4. Affectation récréative

L'article 3.3.8 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, du suivant :

En 2015, afin de répondre aux besoins d'expansion de Marina Village Batiscan, cette affectation est agrandie en y incluant une partie des lots adjacents. Le plan des affectations du sol numéro # 181-2015 illustre la délimitation de cette affectation récréative. Ce plan est annexé au présent règlement.



5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait, lu et adopté à l'unanimité
à *Batiscan*

ce 8 septembre 2015

Sonya Auclair
Mairesse

Pierre Massicotte
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Adoption du projet de règlement : 6 juillet 2015
Avis public assemblée de consultation. 7 juillet 2015
Assemblée de consultation : 3 août 2015
Avis de Motion : 3 août 2015
Adoption du règlement 8 septembre 2015
Avis public publication :
Entrée en vigueur :

Adoptée